



La Municipalité de
SAINTE-CHRISTINE

646, 1^{er} Rang
Sainte-Christine (Québec) J0H 1H0

Avis public

ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT NUMÉRO 393-2024 DÉTERMINANT LES TAUX DE TAXATION, LES COMPENSATIONS, LES TARIFICATIONS ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2025

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ, par la soussignée, Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière que :

Lors d'une séance de son conseil tenue le 10 décembre 2024, la Municipalité de Sainte-Christine a adopté le règlement intitulé « *Règlement numéro 393-2024 déterminant les taux de taxation, les compensations, les tarifications et les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2025* ».

Le règlement n°393-2024 a pour but de fixer les taux de taxation, de compensations, les tarifications et les conditions de perception pour l'exercice financier 2025.

Ledit règlement est déposé à mon bureau et que quiconque désire en prendre connaissance peut le faire sur les heures et jours d'ouverture de l'hôtel de ville.

Donné à Sainte-Christine ce 11 décembre 2024.

La directrice générale et greffière-trésorière,

Heidi Bédard